

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué 1^{er} octobre 2010

Le Conseil constitutionnel est saisi de l'illégalité des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS)

La Cour de cassation a décidé, par un arrêt du 30 septembre 2010, de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité portant sur la composition des tribunaux des affaires de sécurité sociale.

Ces tribunaux sont présidés par un magistrat professionnel, mais comprennent un assesseur désigné sur proposition des syndicats de travailleurs salariés, ainsi qu'un assesseur désigné sur proposition des syndicats d'employeurs, syndicats qui sont précisément ceux qui gèrent ensemble la Sécurité sociale !

La Cour de cassation a jugé que « **la question posée présente un caractère sérieux au regard du principe constitutionnel d'égalité devant la loi en raison du mode de désignation des assesseurs du tribunal des affaires de sécurité sociale, lesquels sont proposés par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles tous les justiciables n'adhèrent pas.** »

La décision du Conseil constitutionnel interviendra au plus tard le 30 décembre 2010. Si, comme on peut le penser, il considère que s'agissant de la désignation de juges, « tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi, ils sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics », comme le stipule l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, c'en sera fini de ces zones de non droit que sont les tribunaux des affaires de sécurité sociale.

Le MLPS rappelle en effet que, dans le contentieux du monopole de la sécurité sociale, ces tribunaux n'ont pas cessé de violer les lois de la République en prétendant que les directives européennes et les lois qui les ont transposées ne visent pas la Sécurité sociale, alors même que tous les textes prouvent le contraire.

La disparition de ces tribunaux dans leur composition illégale ouvrira la voie de la liberté sociale à tous les Français, pour le plus grand bien de notre pays.